Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Programmes de recherche regionaux et interrégionaux	304

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-

1 et suivants,

VU le Code de l'Education
VU le Code de la Recherche

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant

le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation (ESRI) 2014-2020,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil

régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEAULT, Franck

NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2021 d'une dotation de 7 397 348 euros de crédits de paiement en investissement et de 642 618 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 304 « Programme de recherche régionaux et interrégionaux

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs